Conditions générales de vente (CGV)

SARL FORMARAV N°SIREN : 800820334, déclaration d'activité enregistré sous le N°98 97 04222 97

Octobre 2024

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société FORMARAV consent à la société cliente (ci-après désigne LE Client), qui l'accepte, soit une formation issue de son catalogue synchrone (ci-après « Classe virtuelle et/ou Présentiel », soit l'achat d'une licence temporaire d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formation asynchrone, ci-après le « e-learning», soit l'achat d'une prestation mixte contenant du synchrone et de l'asynchrone ci-après le «Parcours >>.

Les éléments constitutifs de ces choix sont donc définis dans le contrat conclu entre FORMARAV et LE CLIENT. Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et règlementaires en vigueur el plus précisément suivant les articles L6353-1 et suivants du Code du travail. Le terme de "contrat '' comprend les termes souvent associes "convention de formation »[1]. "facture vaut convention Formation ..

Les présentes CGV sont accessibles et/ou adressées à chaque Client pour lui permettre de procéder à son inscription. Par conséquent, le fait de passer commande et de demander l'inscription à une formation implique son adhésion entière et sans réserve aux présentes CCV, à l'exclusion de tous autres documents tels que courriels, catalogue émis par FORMARAV et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du directeur de FORMARAV, prévaloir sur les CGV.
Toute condition contraire posée par LE CLIENT sera donc inopposable à FORMARAV, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que FORMARAV ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

♦ [inscription

Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et règlementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et suivants du Code du travail. Ainsi, il précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son
déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles spécifiques.
FORMARAV se réserve le droit de sous-traiter et/ou faire appel à un prestaire de service pour la réalisation de ses prestations. IL s'agira alors d'un partenaire professionnel dûment reconnu et validé par ses soins
Les participants inscrits par *LE CLIENT à* la prestation réalisée dans Les locaux de FORMARAV ou de l'organisme de formation partenaire ou dans tout autres locaux réserves à cette fin sont tenus de respecter le règlement intérieur FORMARAV en général et celui affiché dans les locaux concernés. Notamment pour le respect des consignes d'hygiène, restrictions sanitaires et de sécurité.
Le contrat est conclu entre LE CLIENT et FORMARAV, en faisant abstraction des modalités de financement. Dans le cas où *LE* CLIENT utiliserait les services d'un organisme extérieur pour la gestion de son budget formation (OPCO, expert-comptable.. _), il lui appartient d'effectuer les démarches nécessaires auprès de ceux-ci de se faire rembourser sur présentation de la facture définitive avec mention réglée et afin que les présentes conditions générales de vente soient respectées.

♦ Convention

Selon le cas, après réception de la demande d'inscription par *LE CLIENT,* un devis ,une demande de confirmation d'inscription et/ou une convention de formation est adressée. Elle contient et actualise toutes les informations propres à la prestation souhaitée. *LE CLIENT* est tenu de retourner ces éléments signés, ce qui validera définitivement l'inscription.
Pour chaque formation dispensée par FORMARAV, un nombre minimum et maximum de participants est admis ; les inscriptions pour la session cessent d'être retenues quand le nombre optimum est atteint. Les inscriptions réglées sont définitives et retenues en priorités. Si nécessaire, une autre date de formation sera proposée au client.
Un accusé de réception est adressé au client après réception de ladite inscription. Celui-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation.

♦ Convocation

Au plus tard, huit (8) jours avant la formation, *LE CLIENT reçoit* son dossier composé de la convocation et d'informations pratiques notamment le lieu et les horaires exacts de la formation ainsi que le plan d'accès et les modalités de restauration. A lui de transmettre l'information à son participant.
Cette invitation est adressée par messagerie électronique conformément au bulletin d'inscription et devra être présentée en arrivant sur les lieux de formation. Si malgré toute la vigilance, les précautions prises, cela devait arriver, FORMARAV ne peut en aucun cas être tenue responsable de la non-réception des convocations par *LE CLIENT,* notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. En effet, en toute bonne foi et dans le doute, il appartient AU *CLIENT* de s'assurer que la formation a bien lieu comme convenu sur la convention liant les parties et de s'étonner de la non-réception des éléments préalablement.

♦ Faculté de dédit, annulation, absence, report d'inscription, refus de former

Annulation par FORMARAV
FORMARAV se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer *Le CLIENT avec* un préavis raisonnable. En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, FORMARAV remboursera *LE CLIENT des* sommes éventuellement indument perçues de ce fait, à l'exclusion de tout autre coût.
En cas d'annulation ou de report, *LE CLIENT est* informé par tous moyens disponibles et une confirmation sera faite par messagerie électronique (adresse bulletin d'inscription).

Annulation par *LE CLIENT* :

- Toure prestation synchrone commencée est due en totalité, sauf accord contraire exprès de FORMARAV.
- Toute prestation asynchrone commencée est due en totalité, dès la transmission des éléments de connexion.

Toute demande d'annulation d'inscription doit être signalée par téléphone **et** confirmée par écrit (e-mail accepté).

- Jusqu'à Un (1) mois avant le début de la formation : le Client peut se rétracter sans compensation.
- En cas de renoncement dans le mois précédent la date de démarrage et jusqu'à dix (10) jours calendaires avant le début de la formation : FORMARAV est alors fondée à demander le paiement des sommes qu'elle a effectivement dépensées ou engagées pour la mise en œuvre de la formation. Ce montant ne pouvant dépasser une valeur égale à 30% du montant de la formation HT à titre de dédommagement.
- Pour toute annulation d'inscription effectuée dans un délai inférieur à **dix (10) jours calendaires** avant le début de la formation et/ou : FORMARAV facturera *LE CLIENT* un dédit de 100 % du prix de la journée.
- En cas d'absence du participant inscrit connue et/ou constatée le jour du démarrage, la prestation est considérée comme commencée **et** est due en totalité, sauf accord contraire exprès de FORMARAV

Annulation du fait du participant après démarrage de la formation :

- Une fois la formation commencée, si par suite de force majeure dûment reconnue, le participant est empêché de poursuivre celle-ci, *LE CLIENT,* sur demande écrite, a la possibilité de remplacer le participant sans facturation supplémentaire.

Refus de former

Dans **le** cas où un contrat serait conclu entre *LE CLIENT et* FORMARAV, sans avoir procédé au paiement de la (des) formation(s) précédente(s), notamment Les asynchrones, FORMARAV pourra, sans autre motif et sans engager sa responsabilité, refuser d'honorer le contrat et de délivrer Les formations concernées, sans que *LE CLIENT,* puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

♦ Prix et conditions de règlement

Le prix et les modalités de paiement de chaque formation sont indiqués sur le contrat. Sauf convention contraire, le prix de ces formations n'inclut en aucun cas les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de séjour, engagés par les participants à la formation, ces frais étant directement à la charge *DU CLIENT.* Tous Les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante.
La règle est qu'aucune somme n'est exigée *DU CLIENT* avant l'expiration du délai de rétractation prévu (dix jours) - L'exception concerne le cas d'une demande d'inscription à une formation démarrant dans un délai inférieur à ces 10 jours. Dans ce dernier cas la totalité de la somme est exigée.
Dans le cas de la création, de la production d'un module, de parcours de formation sur mesure, il sera exigé un montant de 30% du prix convenu à la signature du projet.
Tout retard de paiement donne lieu au paiement par l'Acquéreur, d'intérêts de retard au taux appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majore de 10 points. En tout état de cause, le taux des pénalités ne pourra être inferieur à trois fois le taux légal. Par ailleurs, une somme de 40 euros sera due pour chaque facture au titre des dispositions du Code de Commerce. Lorsque les frais de recouvrement seront supérieurs à 40 euros, FORMARAV pourra demander une indemnisation complémentaire sur justificatif en vertu des dispositions du Code de commerce. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de FORMARAV.

♦ Règlement par un Opérateur de Compétences

Au jour de la rédaction des présentes CGV, les OPCO procédant à la prise en charge qu'après présentation de documents administratifs spécifiques, dont certains ne pouvant être fournis qu'à la fin de la formation, FORMARAV ne prends pas en compte la notion du financeur. Le contrat est conclu entre le CLIENT et FORMARAV.
Si LE CLIENT souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :
- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de sa demande ;
- de s'assurer que son OPCO procédera au remboursement sur la présentation de la facture finale avec mention « payée » •

Si *LE CLIENT* souhaite mettre en place avec son OPCO une subrogation de paiement, Les demandes seront étudiées au cas par cas, avec accord spécifique et écrit. Dans ce cas, il est expressément convenu que si FORMARAV n'a pas reçu la prise en charge de l'opérateur de compétences au 1er jour de la formation, *LE CLIENT sera* redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant. *Le CLIENT* se doit de veiller au respect du délai de règlement de trente jours après la date de fin de la formation.

♦ Propriétés intellectuelles, droits d'auteur et utilisation de la documentation

Les documents accessibles aux participants *DU CLIENT sont* soumis à la loi sur la propriété industrielle du 25 juillet 1996, qui interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Il est alors à distinguer la notion de participant et celle de SOCIETE *CLIENTE* : seul le participant dument nommé sur la fiche de présence peut utiliser les informations contenues quel qu'en soit le type de support (papier, vidéo, numérique ...) et toute utilisation abusive de cette documentation pourra être poursuivie conformément aux dispositions r6glementaires en vigueur. Aucun support remis, ou imprimables ou consultables, ou téléchargeables dans le cadre d'une formation ne pourra être reproduit, partiellement ou totalement sans l'accord express et écrit de FORMARAV.

Conditions générales de vente (CGV)

SARL FORMARAV N°SIREN : 800820334, déclaration d'activité enregistré sous le N°98 97 04222 97

LE CLIENT s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers non participants à ladite formation, Les supports de cours et autres ressources pédagogiques, mis à disposition du client dans le cadre de l'exécution des formations, sans l 'accord écrit et préalable de FORMARAV.

Il est expressément convenu que toute information divulguée par FORMARAV au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de FORMARAV.

Le droit de propriété sur toutes les Informations que FORMARAV divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à FORMARAV. En conséquence, *LE CLIENT* s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. *LE CLIENT* se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants. La divulgation d'informations par FORMARAV ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. **Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.**

Par dérogation, FORMARAV accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de FORMARAV ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation. L'apprenant et *LE CLIENT n'ont* pas le droit, sauf accord préalable de FORMARAV :

-d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales ;

-de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;

-de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;

-d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

♦ Obligations et Responsabilité de FORMARAV

FORMARAV s'engage à fournir la formation avec diligence et soins raisonnables, dans le respect des conditions et référentiel qualité auxquels il est soumis. FORMARAV s'attache à ce que tous Les sous-traitants prestataires, intervenants aient connaissance desdits référentiels et s'engagent à les appliquer. S'agissant d'une prestation intellectuelle, FORMARAV n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, FORMARAV sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de FORMARAV, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

♦ Formations à distance asynchrones et/ou à contenu mixte

FORMARAV accorde *AU CLIENT* une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formations à distance, ci-après le « Module ».

L'ensemble des Modules seront mis à la disposition DU *CLIENT,* dans un portail e-learning, après la conclusion du Contrat .

L'accès aux Modules est géré par les plateformes e-learning externes, dont FORMARAV ne serait être responsable d'un disfonctionnement technique momentanée

Un identifiant et un mot de passe sont communiques AU CLIENT pour aucun des apprenants sur la base des informations fournies par *LE CLIENT (nom,* prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, inaccessibles et intransmissibles.

LE CLIENT est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient *AU CLIENT* de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. *LE CLIENT* est responsable des conséquences de leur utilisation.

FORMARAV ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

LE CLIENT s'engage à informer FORMARAV de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

LE CLIENT disposera d'un délai communiqué par FORMARAV pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé ce délai, la(les) licence(s) d'utilisation consentie cessera(ont) immédiatement.

L'hébergement des Modules sur Les plateformes DU CLIENT et/ou la création de contenus digitaux sur mesure font l'objet de dispositions spécifiques à négocier entre les parties.

♦ informatiques et libertés

FORMARAV attache beaucoup d'importance à la sécurité des données personnelles du participant inscrit par *LE CLIENT.* Ainsi FORMARAV veille à prendre routes mesures pour restreindre les risques de perte, de détérioration ou de mauvaise utilisation de ces données. FORMARAV recueille des informations lors de la demande d'inscription par *LE CLIENT.* Ces informations permettent d'effectuer notamment les opérations relatives à la gestion des clients, à l'inscription aux modules de formation, à la prospection, à l'élaboration de statistiques commerciales, à la gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition, la gestion des impayés et du contentieux. La base légale de ces traitements de données est l'exécution des présences CGV. Les opérations de prospection relatives à des biens et services analogues se fondent sur l'intérêt légitime de FORMARAV. Le mot de passe saisi sur le site d'inscription en ligne n'est pas stocké en clair dans les bases de données de FORMARAV. Le client est donc responsable de la préservation du caractère confidentiel de son mot de passe. Ainsi, toutes les commandes, inscriptions feront l'objet d'un enregistrement Informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande. Conformément à la Loi "informatique et liberté" du 06/01/1978, *LE CLIENT bénéficie* d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ces données. Il peut également demander la limitation du traitement des données concernant ses participants. Si *LE CLIENT souhaite* exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, FORMARAV les lui communiquera sur simple demande écrite. Pour en savoir plus ou exercer ce droit, écrivez à *contact@formarav.re* Votre demande devra préciser les nom(s), prénom(s), extrait de Kbis et comporter une copie de la pièce d'identité du représentant légal *DU CLIENT.*

♦ Protection des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des formations, FORMARAV est amenée à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés du groupe RAVATE et éventuellement avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de FORMARAV ou de l 'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer FORMARAV, en écrivant à l'adresse suivante : dpo@ravate.com

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, FORMARAV s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, FORMARAV s'engage à :

-Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;

-Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels. ;

-En cas de sous-traitance, FORMARAV se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.

-Enfin, dans le cas où les données à caractère personnel seraient amenées à être transférées hors de l'union européenne, il est rappelé que cela ne pourra se faire sans l'accord du Client et/ou de la personne physique concernée.

♦ Communication

LE CLIENT autorise expressément FORMARAV à mentionner son nom, son logo et à faire mention à **titre de référence** de la participation, l'utilisation de contenu et de route opération découlant de l'application du contrat dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

♦ Règlement des litiges

Les contrats émis par FORMARAV sont régis par le droit français. Toure contestation qui n'aurait pas été réglée l'amiable sera portée devant Les tribunaux du ressort du siège social de la société FORMARAV : SAINT DENIS DE LA REUNION.